

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**COVID-19 | Moratoire de 3 à 6 mois concernant les prêts accordés
par l'entremise des Fonds locaux d'investissement**

Saint-Pascal, le 20 mars 2020 – Afin de soutenir les entreprises locales durant la période de pandémie de coronavirus, la MRC de Kamouraska annonce un **moratoire de capital et d'intérêts de 3 à 6 mois** relatif aux prêts en cours provenant des Fonds locaux d'investissement.

Concrètement, les versements de capital prévus entre avril et septembre 2020 inclusivement sont reportés à l'échéance du prêt pour une période additionnelle de 3 à 6 mois. Les **intérêts seront capitalisés** au solde du prêt au 31 mars 2020 et la reprise des versements se fera après le nombre de mois de moratoire choisi par chaque entrepreneur (de 3 à 6 mois).

Cette mesure exceptionnelle vise à limiter la pression financière qui pèse sur les entreprises, afin de les aider à traverser du mieux possible cette période incertaine.

« Nos entreprises se trouvent au cœur de nos préoccupations durant ce moment difficile. Nous travaillons présentement sur diverses mesures pour les soutenir au maximum, comme ce moratoire ou encore le lancement d'un élan de solidarité pour inciter la population à se tourner vers l'achat local » explique M. Yvon Soucy, préfet du Kamouraska.

Présentement, 27 entreprises du Kamouraska ont un prêt en cours. Les entrepreneurs concernés ont tous reçu l'offre de moratoire et sont priés d'y répondre avant le 26 mars.

Pour toute question concernant ce moratoire ou les mesures économiques entourant cette situation exceptionnelle, les entrepreneurs peuvent contacter M^{me} Dominique Gaudreau, conseillère en entrepreneuriat à la MRC de Kamouraska par téléphone au 418 492-1660 poste 228 ou par courriel : dgaudreau@mrckamouraska.com.



Contact presse :

Manon Weber, Coordonnatrice aux communications et au marketing

Promotion Kamouraska

418 492-1660 poste 253

communication@promotionkamouraska.com

